

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 196 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGUI représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Novembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 005-1009/16/CM

■ Approbation d'une convention spécifique d'application - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

MET 16/1629/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite être un acteur essentiel du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), qui a été signé entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 29 mai 2015. Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan 2015-2020 fixe le cap de l'action de l'Etat et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux.

Le Contrat de Plan 2015-2020 se structure autour de 5 priorités qui recoupent les principaux enjeux de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- I. L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional
- II. Consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques
- III. Dynamiser l'accessibilité multimodale
- IV. Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique
- V. Assurer un développement solidaire des territoires

La volonté de signer une convention spécifique inscrit la Métropole comme l'un des territoires bénéficiant fortement de l'action combinée de l'Etat, de la Région, mais aussi du Département et d'autres financeurs publics ou parapublics (Aix-Marseille Université, Grand Port Maritime de Marseille, Caisse des Dépôts et Consignations,...), au service des besoins des populations et des entreprises.

Le total des engagements financiers inscrits dans cette convention spécifique porte principalement sur les priorités II, III et V du CPER et représente plus de 1026 millions d'euros de projets sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence pour un investissement de l'Etat, la Région et la Métropole de plus de 625 millions d'euros.

L'engagement financier de la Métropole dans le cadre de cette convention s'élève à plus de 111 millions d'euros. L'Etat s'engage quant à lui pour plus de 306 millions d'euros et la Région pour près de 208 millions d'euros.

La présente convention a pour objet de déterminer les termes du partenariat financier entre l'Etat et la Région d'une part, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'autre part, pour la mise en œuvre du CPER, selon qu'il s'agisse d'opérations ciblées ou de mesures inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Le CPER comprend en effet deux types de projets que les fonds prévus pourront accompagner :

- Des opérations ciblées issues de la négociation Etat-Région et de la concertation des acteurs, dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au Préfet de Région, puis de la renégociation engagée à partir de décembre 2015 (cf. article 2 de la présente convention).
- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi pour les porteurs (critères de sélection, bénéficiaires, ...). Leur sélection, après signature du Contrat de Plan, se fera tout au long de la vie de celui-ci (cf. article 3 de la présente convention).

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Novembre 2016

La signature de la convention spécifique d'application marque une première étape significative de mise en œuvre du projet métropolitain dans sa dimension partenariale.

Son suivi sera assuré, en lien avec les instances régionales prévues à cet effet, par un Comité des projets métropolitains, présidé par le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et regroupant les grands financeurs des projets structurants du territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Contrat de Plan signé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 mai 2015 ;

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est adoptée la contribution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la convention spécifique d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à signer la convention spécifique d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour le compte de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

L'engagement financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 111,66 millions d'euros ventilés dans les différentes opérations d'investissement programmées sur la période 2015-2020.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Projet métropolitain et Conseil de
Développement

Michel ROUX

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Novembre 2016